



Ville de
Kingersheim

Police municipale

183/2025

Arrêté temporaire portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 25 avril 2025

Vu Les articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu L'article R 411-8 du Code de la Route,

CONSIDERANT que dans le cadre de la fête de la Nature le samedi 24 mai 2025 organisé par l'Association des Arboriculteurs de Kingersheim, il y a lieu de réglementer la circulation sur le parking rue Charles Gounod.

ARRETE

Article 1 – Le samedi 24 mai 2025, de 8h00 à 17h00, le parking de la rue Charles Gounod sera fermé dans le cadre de la fête de la Nature organisée par l'Association des arboriculteurs de Kingersheim.

Article 2 – Les services techniques de la Ville sont chargés de la mise en place la signalisation adéquate.

Article 3 – La Police Municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Laurent Riche